

Preisänderungen infolge Teuerung: Verfahren mit Mengennachweis

## **Variations de prix: Procédure selon la méthode des pièces justificatives Norme contractuelle**

# 124

Référence  
SN 507124:2013 fr

Valable à partir du: 2013-01-01

Editeur  
Société suisse des ingénieurs  
et des architectes  
Case postale, CH-8027 Zurich

Les corrections et commentaires éventuels concernant la présente publication sont disponibles sous [www.sia.ch/correctif](http://www.sia.ch/correctif).

La SIA décline toute responsabilité en cas de dommages qui pourraient survenir du fait de l'utilisation ou de l'application de la présente publication.

---

2013-01 1<sup>er</sup> tirage

# TABLE DES MATIÈRES

	Page
<b>Préambule</b> .....	4
<b>0 Champ d'application</b> .....	5
0.1 Délimitation .....	5
0.2 Principes .....	5
0.3 Application .....	5
0.4 Début différé du calcul de la variation de prix .....	5
<b>1 Terminologie et abréviations</b> .....	6
<b>2 Principe de la méthode</b> .....	7
2.1 Procédure selon la méthode des pièces justificatives .....	7
2.2 Formule .....	7
2.3 Formulaire .....	8
<b>3 Principes</b> .....	9
3.1 Généralités .....	9
3.2 Charges salariales .....	9
3.3 Coûts des matériaux .....	9
3.4 Installations de chantier .....	10
3.5 Frais de transport .....	10
3.6 Prestations de tiers .....	10
3.7 Travaux en régie .....	10
3.8 Impôts indirects, impôts sur les transactions et taxes d'incitation ..	10
3.9 Coûts ouvrant droit à une prise en compte .....	10
3.10 Coûts n'ouvrant pas droit à une prise en compte .....	10
<b>4 Facturation</b> .....	11
4.1 Calcul de la variation de prix .....	11
4.2 Facturation de la variation de prix ....	11
4.3 Date de référence .....	11
<b>5 Déroulement chronologique et responsabilités</b> .....	12
<b>Annexe</b>	
<b>A Calcul des variations de prix (formulaire modèle SIA   KBOB)</b> .....	13
<b>B Calcul des variations de prix (formulaire modèle SIA   KBOB)</b> .....	14

## PRÉAMBULE

La présente norme a le statut de norme contractuelle. Le genre de normes «norme contractuelle» est décrit et réglementé dans le règlement SIA R48 sur les normes et les règlements.

Dans la présente norme, l'expression variation de prix est utilisée pour désigner la différence des coûts entre la date de référence et la période de prestation. La norme SIA 118 *Conditions générales pour l'exécution des travaux de construction* ainsi que les règlements concernant les prestations et les honoraires de la SIA utilisent pour cela l'expression renchérissement.

La présente norme SIA 124 a pour objet d'exposer en détail la procédure selon la méthode des pièces justificatives (MPJ) prévue dans la norme SIA 118.

La procédure selon la méthode des pièces justificatives (MPJ) ne se base pas sur des indices contrairement aux méthodes de calcul par indexation (MIS, MP, ICP), mais sur les variations des coûts effectivement justifiées.

Les documents actualisés, assortis d'explications, sont à disposition des utilisateurs sur le site Internet de la SIA à l'adresse suivante: [www.sia.ch/correctif](http://www.sia.ch/correctif).

Les exemples d'application les plus importants, assortis d'explications, sont à disposition des utilisateurs sur le site Internet de la KBOB à l'adresse suivante: [www.kbob.ch](http://www.kbob.ch) → *Publications* → *Changements de prix*.

Les désignations utilisées dans la présente norme s'appliquent aux personnes des deux sexes.

Commission SIA 124

---

**Commission SIA 124**

		Représentant de/s
Président	Roger Wälchli, ing. civil, Eschenbach	Experts
Membres	Loris Bonaglia, entrepreneur, Zurich Beat Gugger, ing. civil, Berne Paolo Spinedi, ing. civil SIA, Bellinzone Eduard Tüscher, ing. mach., Berne Marco Waldhauser, ing. CVC SIA, Münchenstein	SSE Planificateurs OFROU KBOB Planificateurs
Secrétariat général	Michel Kaeppli, arch., Zurich	

---

**Adoption et validité**

La commission centrale des règlements de la SIA a adopté la présente norme contractuelle SIA 124 le 29 novembre 2012.

Elle est valable à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2013.

---

Copyright © 2013 by SIA Zurich

Tous les droits de reproduction, même partielle, de copie intégrale ou partielle (photocopie, microcopie, CD-ROM, etc.), d'enregistrement sur ordinateur et de traduction sont réservés.